



COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE N°3 DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le mardi 05 juin 2018, les membres du Comité de Programmation LEADER du GAL du Grand Libournais se sont réunis à 18h, au Foyer Polyvalent de Saint-Laurent-des-Combes. Le principe de double quorum n'ayant pas été respecté, les avis émis lors de cette réunion ont été NON DECISIONNEL (cf. compte-rendu de la réunion du 05/06/2018 transmis par mail le 27/06/2018).

Le 28 juin 2018, les membres titulaires du Comité de Programmation (CoProg) ont donc été consultés **par écrit**. Une réponse était demandée sous 15 jours ouvrables, soit au plus tard le **18 juillet 2018**. A cette date, **7** membres du collège privé et **6** membres du collège public ont répondu. A noter qu'il était précisé qu'en cas de non réponse l'avis était réputé favorable.

- Le principe du double quorum est respecté. Les décisions prises lors de cette consultation écrite sont valables.

Ont répondu à la consultation écrite :

COLLEGE PUBLIC	TITULAIRE	
STRUCTURE	NOM Prénom	REPONSE
PETR du Grand Libournais	REIS-FILIFE Armand	X
	BLANC Thierry	X
	CESAR Gérard	
	BELTRAMI Bruno	
	SIRDEY Denis	
	COSNARD Jérôme	
	VALLADE Alain	X
	GARANTO Antoine	X
CdC du Fronsadais	BESSON Jacques	X
CdC Castillon-Pujols	SALETTE Marie-Emilie	
CdC du Grand Saint-Emilionnais	GOVERNET QUERRE Florence	X
CA du Libournais	LEGRAND Jacques	
CdC du Pays Foyen	SELLIER DE BRUGIERE Sophie	
SMICVAL	MAROIS Alain	X
USTOM	MARTY Sylvain	
EPIDOR	GALAND Jean	
COLLEGE PUBLIC : ont répondu : 7 / 16		

était présent lors de la réunion du 05/06/2018

était représenté lors de la réunion du 05/06/2018

COLLEGE PRIVE	TITULAIRE	
STRUCTURE	NOM Prénom	REPONSE
Conseil de Développement	CHAUVEAU Agnès	X
	FAITY Marilou	
	MORIN Serge	
	ROSKAM-BRUNOT Nicole	
	VINET Benoît	
AgroBio Gironde	MERCIER Vincent	
InterBio Nouvelle Aquitaine	SCHREIBER Antoine	X
Terre de Liens	LAVAU Pierrick	
Conseil des Vins de St-Emilion	DURET Benoît	X
GEIQ BTP Libournais Haute Gironde	DAUBIGEON Marie-Josée	
Coop'Alpha	MARTY Thierry	
Mission Locale	BOSSEUX Henri	
Isle et Dronne	BOLOGNA David	
MFR de Vayres	TAHAR Paul	X
NAVIDOR	DUDON Bernard	X
Association RD130	REDON David	X
GRAHC	FENECH Katy	X
Mets la Prise / L'Accordeur	BARDEAU Yohan	
Chambre d'Agriculture 33	COIFFARD Sébastien	
CCI Bordeaux-Gironde	BROUSTET Sébastien	
CMA 33		
COLLEGE PRIVE : ont répondu : 6 / 20		

Résumé de la consultation écrite

- I. Validation du compte-rendu de la consultation écrite n°2 du 07/03/2018 ➡ **Avis favorable**
- II. Validation du contenu du Rapport Annuel de Mise en Œuvre LEADER 2017 ➡ **Avis favorable**
- III. Validation du contenu du Cahier des Charges de l'Appel A Projet Structurant LEADER ➡ **Avis favorable**
- IV. Programmation du dossier LEADER « Installation en maraîchage et arboriculture bio » de G.LAFON ➡ **Avis favorable**
- V. Sélection des dossiers LEADER :
 - « Etude de mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne » ➡ **Avis favorable**
 - « Mise en œuvre de l'Observatoire du Tourisme en Grand Libournais » ➡ **Avis favorable**

SELECTION								
Número Osiris	Code mesure	Fiche-Action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	
-	19.2	2.2	PETR du Grand Libournais	Etude de Mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne	22 499,99 €	45 000,00 €	Oui	
-	19.2	2.4	PETR du Grand Libournais	Mise en œuvre de l'Observatoire du Tourisme en Grand Libournais	9 340,99 €	14 470,00 €	Oui	

PROGRAMMATION								
Número Osiris	Code mesure	Fiche-Action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Montant programmation
RAQU19021 7GA0130002	19.2	1.1	Guillaume LAFON	Installation en maraîchage et arboriculture bio	5 689,42 €	24 154,45 €	Oui	5 689,41 €

I. Validation du compte-rendu de la Consultation Ecrite n 2 du CoProg du 07/03/2018

Afin de pouvoir délibérer dans le cadre de cette consultation écrite, les membres votants ont disposé :

- du compte-rendu de la Consultation Ecrite n°2 du CoProg du 07/03/201, transmis par mail le 27/03/2018, puis le 28/06/2018 ;
 - du compte-rendu de la réunion du CoProg du 05/06/2018, présentant l'avis non décisionnel émis par les membres présents.
- ➡ Suite à la consultation écrite et en l'absence de contestation, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres votants.

II. Validation du contenu du Rapport Annuel de Mise en Œuvre LEADER 2017

Il s'agit du bilan d'activités quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre du programme LEADER pour l'année 2017 (RAMO) en Grand Libournais. Ce document, dont la présentation est cadrée par l'Autorité de Gestion, est ensuite agréé au sein d'un rapport régional.

Afin de pouvoir délibérer dans le cadre de cette consultation écrite, les membres votants ont disposé :

- du RAMO 2017, transmis par mail les 18 et 31/05/2018, puis le 28/06/2018 ;
 - du compte-rendu de la réunion du CoProg du 05/06/2018, présentant l'avis non décisionnel émis par les membres présents.
- ➡ Suite à la consultation écrite et en l'absence de contestation, le contenu du RAMO 2017 est validé à l'unanimité des membres votants.

III. Validation du contenu du Cahier des Charges de l'Appel A Projet Structurant LEADER

Suite à une décision prise lors du CoProg du 30/01/2018, un projet de cahier des charges pour l'Appel à Equipement/Projet Structurant dans le cadre de l'Orientation Stratégique 1 sur l'économie circulaire, est proposé à la validation. Le document présenté à ce jour a, comme cela avait été également convenu, fait l'objet d'un échange dématérialisé, avec les membres du CoProg et du Comité Technique (CoTech), qui avaient manifesté leur intérêt au groupe de travail.

Afin de pouvoir délibérer dans le cadre de cette consultation écrite, les membres votants ont disposé :

- du projet de Cahier des Charges, transmis par mail les 18 et 31/05/2018, puis le 28/06/2018 ;
- du compte-rendu de la réunion du CoProg du 05/06/2018, présentant l'avis non décisionnel émis par les membres présents.

➔ Suite à la consultation écrite et en l'absence de contestation, le contenu du Cahier des Charges est validé à l'unanimité des membres votants.

IV. Programmation des projets LEADER

Rappel de la règle : Le CoProg acte l'octroi d'une subvention et de son montant pour l'ensemble des projets ayant reçu un avis de sélection favorable en CoProg (ici le 11/07/2017) et un avis règlementaire favorable de la part du Service Instructeur (SI) (ici le 04/06/2018). Il ne peut émettre un avis de programmation défavorable, que pour les raisons exceptionnelles et motivées suivantes :

- le porteur de projet a modifié l'objectif général de son projet ou sa méthode de mise en œuvre ;
- le Service Instructeur (SI) a émis un avis négatif ;
- les réserves émises par le CoProg lors de la présentation en avis de principe n'ont pas été suivies ou travaillées.

Projet : Installation en maraîchage et arboriculture fruitière bio. (MO : G. LAFON)

	Montant FEADER sollicité	5 689,42 €	Coût total prévisionnel HT	24 154,45 €	Montant FEADER programmé	5 689,41 €
Descriptif de l'opération	Le projet porte sur la création d'une exploitation de maraîchage biologique (environ 1Ha) ainsi que sur la mise en place d'un verger diversifié (environ 2,5Ha). La valorisation de la production se fera par la vente en circuits courts. Le projet portant sur la création totale de l'activité, un investissement matériel complet est nécessaire. Il comprend l'acquisition de l'équipement pour le travail du sol ainsi qu'un ensemble de petit matériel spécifique aux travaux maraichers et à l'entretien des espaces. L'acquisition de serres est également prévue afin de permettre l'élargissement de la période de production légumière.					

Afin de pouvoir délibérer dans le cadre de cette consultation écrite, les membres votants ont disposé :

- du compte-rendu de la réunion du CoProg du 05/06/2018, présentant l'avis non décisionnel émis par les membres présents.

➔ Suite à la consultation écrite et en l'absence de contestation, le dossier est programmé à l'unanimité des membres votants.

V. Sélection des projets LEADER

Afin d'émettre un avis de sélection sur les dossiers présentés dans le cadre de cette consultation écrite, les membres votants ont disposé de :

- la fiche projet détaillant l'action et le plan de financement prévisionnel ;
- du compte-rendu de la réunion du CoProg du 05/06/2018, présentant les éléments de débat et l'avis non décisionnel émis par les membres ;
- la grille de sélection remplie de manière collégiale en séance par les membres présents lors de la réunion du CoProg du 05/06/2018, pour avis non décisionnel.

Projet 1 : Etude de Mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne.

(MO : PETR du Grand Libournais)

Sur la base des éléments de présentation, les membres votants ont validé le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant TTC	Libellé	Montant	%
Etude	45 000,00 €	CRNA (Top Up)	13 500,00 €	30,0%
TOTAL	45 000,00 €	PETR : Autofinancement public (déclenche LEADER)	5 625,00 €	12,5%
		LEADER (contrepartie Autofinancement public)	22 499,99 €	50,0%
		PETR : Autofinancement public (Top Up)	3 375,01 €	7,5%
		TOTAL	45 000,00 €	100%

Soit :

- TOTAL autofinancement : 9 001,01 €, soit 20% des dépenses éligibles.
- TOTAL Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (CRNA) : 13 500 €, soit 30% des dépenses éligibles.
- TOTAL potentiel et maximum LEADER : 22 499,99 €, soit 50% des dépenses éligibles.

Les membres votants ont également validé la note de 11 émise collégalement lors du CoProg du 05/06/2018, via la grille de sélection.

➔ Suite à la consultation écrite et en l'absence de contestation, le dossier est sélectionné à l'unanimité des membres votants.

INFORMATION : une demande de cofinancement a également été adressée au Conseil Départemental de la Gironde. Sous couvert de délibérations positives de la part des autres cofinanceurs, le plan de financement prévisionnel présente les modifications suivantes :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant TTC	Libellé	Montant	%
Etude	45 000,00 €	CRNA (Top Up)	13 500,00 €	30,0%
TOTAL	45 000,00 €	CD33 (Top Up)	15 750,00 €	35%
		PETR : Autofinancement public (déclenche LEADER)	1 687,50 €	3,7%
		LEADER (contrepartie Autofinancement public)	6 749,99 €	15,0%
		PETR : Autofinancement public (Top Up)	7 312,51 €	16,3%
		TOTAL	45 000,00 €	100%

RAPPEL : un plan de financement prévisionnel LEADER ne peut présenter de forme « définitive » qu'une fois les montants des autres cofinanceurs publics attribués (par arrêtés des instances délibératives).

Projet 2 : Mise en œuvre de l'Observatoire du Tourisme en Grand Libournais. (MO : PETR du Grand Libournais)

Sur la base de des éléments de présentation, les membres votants ont validé le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant TTC	Libellé	Montant	%
logiciel statistique	2 690,00 €	CRNA (déclenche LEADER)	2 235,00 €	15,4%
hébergement web	3 050,00 €	LEADER (contrepartie CRNA)	8 940,00 €	61,8%
formation logiciel (2 jours)	1 380,00 €	PETR : Autofinancement public (déclenche LEADER)	100,25 €	0,7%
1 tablette d'enquête	400,00 €	LEADER (contrepartie Autofinancement public)	400,99 €	2,8%
frais salariaux enquêteurs	6 450,00 €	PETR : Autofinancement public (TOP UP)	2 793,76 €	19,3%
frais de mission	500,00 €	TOTAL	14 470,00 €	100%
TOTAL	14 470,00 €			

Soit :

- TOTAL autofinancement : 2 894,01 €, soit 20% des dépenses éligibles.
- TOTAL Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (CRNA) : 2 235 €, soit 15,4% des dépenses éligibles.
- TOTAL potentiel et maximum LEADER : 9 340,99 €, soit 64,6% des dépenses éligibles.

Les membres votants ont également validé la note de 12 émise collégalement lors du CoProg du 05/06/2018, via la grille de sélection.

➡ Suite à la consultation écrite et en l'absence de contestation, le dossier est sélectionné à l'unanimité des membres votants.

INFORMATION : les montants des dépenses éligibles ont été précisés et une demande de cofinancement a également été adressée au Conseil Départemental de la Gironde.

Sous couvert de délibérations positives de la part des autres cofinanceurs, le plan de financement prévisionnel présente les modifications suivantes :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant TTC	Libellé	Montant	%
logiciel statistique	2 690,00 €	CRNA (Top Up)	2 585,00 €	17,9%
hébergement web	2 500,00 €	CD33 (Top Up)	2 884,70 €	20,0%
Contrat d'Assistance maintenance (1an)	403,50 €	PETR : Autofinancement public (déclenche LEADER)	1 517,27 €	10,5%
formation logiciel (18h)	2 080,00 €	LEADER (contrepartie Autofinancement public)	6 069,09 €	42,1%
1 tablette d'enquête	400,00 €	PETR : Autofinancement public (TOP UP)	1 367,44 €	9,5%
frais salariaux enquêteur (11 semaines)	5 850,00 €	TOTAL	14 423,50 €	100%
frais de mission (dépl. enquêteur)	500,00 €			
TOTAL	14 423,50 €			

RAPPEL : un plan de financement prévisionnel LEADER ne peut présenter de forme « définitive » qu'une fois les montants des autres cofinanceurs publics attribués (par arrêtés des instances délibératives).

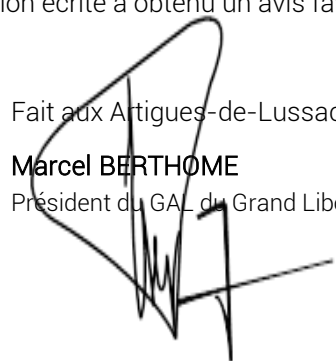
CONCLUSION

L'ensemble des points présentés lors de cette consultation écrite a obtenu un avis favorable.

Fait aux Artigues-de-Lussac, le 31 juillet 2018

Marcel BERTHOME

Président du GAL du Grand Libournais



ANNEXES

- Annexe 1 : Avis de sélection « Etude de Mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne ».
- Annexe 2 : Avis de sélection « Mise en œuvre de l'Observatoire du Tourisme en Grand Libournais ».